

APRIL PROTECTION LOCATEUR LOYERS IMPAYÉS & DOMMAGES LOCATAIRES

APRIL Canada est le premier et seul assureur à offrir une protection pour les locateurs contre les loyers impayés et les dommages causés par les locataires de leur propriété*. Nos couvertures innovantes et flexibles vous permettront de présenter à vos clients la soumission la plus complète disponible aujourd'hui sur le marché.

Clients

- · Propriétaires louant tout ou partie de leur logement
- Propriétés au QC ou ON

Guide de souscription

- Disponible comme assurance monoligne OU comme avenant sur une police APRIL
- · Par unité locative
- Sélection des locataires:
 - o Pointage de crédit à 660 ou plus

OU

- o Loyer représente moins de 40% du revenu brut
- · Pas de location à court terme, ni de logements sociaux

Courtier grossiste spécialisé dans les assurances de niches, APRIL Canada développe et propose une vaste gamme d'assurances cousues main pour les particuliers et les entreprises.

ENTREPRISE . TRANSPORT . **RÉSIDENTIEL** . MARINE COMMERCIALE

Vous avez une question? Notre équipe est là pour vous aider : auto.habit@april.ca FR: 1-855-745-2020 EN: 1-855-745-1010 www.april.ca





L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

APRIL PROTECTION LOCATEUR LOYERS IMPAYÉS & DOMMAGES LOCATAIRES

Les plus grands stress d'un propriétaire ? Que ses locataires ne paient pas le loyer ou qu'ils endommagent son logement, l'obligeant à puiser dans ses économies pour faire ses paiements d'hypothèque ou les réparations nécessaires. Pour apporter une vraie tranquilité d'esprit à vos clients, proposez-leur les couvertures inédites d'APRIL.

Loyers impayés

- Jusqu'à 24 semaines pour :
 - Défaut de paiement de loyer;
 - Impossibilité de louer (Si la réclamation est admissible sous Dommages par les locataires);
 - o Refus de quitter le logement;
- Jusqu'à 4 semaines de loyer pour le locataire:
 - Quittant avant la fin du bail sans respecter les délais
 - Qui est décédé
 - Libéré par la Cour des obligations liées à son bail en raison de ses difficultés
- 25% du loyer à la charge de l'assuré
- 1 mois de loyer ou dépôt (le plus élevé des deux) en tant que franchise
- · Limites maximales:
 - o 25 000\$ par unité locative
 - o 100 000\$ par an

Dommages par les locataires

- Vol
 - o Jusqu'à 50 000\$
- Dommages malveillants
 - o Jusqu'à 50 000\$
- Dommages accidentels
 - o Jusqu'à 25 000\$
- Aussi inclus:
 - o Dommages non malveillants
 - Dommages par les animaux domestiques
- Franchise minimum de 1 000\$

*APRIL PROTECTION LOCATEUR
est un forfait qui comprend deux couvertures:
LOYERS IMPAYÉS et DOMMAGES PAR LES
LOCATAIRES. Vos clients n'ont pas tous les
mêmes besoins, ils sont libres de choisir une
de ces deux couvertures ou les deux.

**Selon certaines conditions

Courtier grossiste spécialisé dans les assurances de niches, APRIL Canada développe et propose une vaste gamme d'assurances cousues main pour les particuliers et les entreprises.

ENTREPRISE . TRANSPORT . RÉSIDENTIEL . MARINE COMMERCIALE

Vous avez une question? Notre équipe est là pour vous aider :

auto.habit@april.ca FR: 1-855-745-2020 EN: 1-855-745-1010

www.april.ca

april